

La menace des sangliers

Ils sont environ 90 000 dans notre région. Ils saccagent les cultures et constituent un véritable problème pour les agriculteurs, mais aussi les chasseurs. Et les solutions ne sont pas légion pour permettre une autorégulation

On le surnomme "la bête noire" ou tout simplement "le cochon", mais cet animal trapu, ramassé, rusé et doté d'un flair quasi-infaillible, est connu de tous sous le nom de sanglier. Il est souvent le cauchemar des agriculteurs dont il ravage les cultures. Il est la cible privilégiée des chasseurs appelés à réguler l'espèce, mais aussi parce qu'il existe un certain prestige à abattre une bête d'envergure et quasiment mythique, dont le poids pour les mâles est de l'ordre de 140 kg. Il est enfin un sujet de préoccupation quasi quotidien pour les différents organismes de chasse, les centres de recherches, en raison, essentiellement de sa prolifération et des dégâts qu'il est susceptible de causer. C'est ainsi que l'on effectue ici et là des études très pointues du comportement de l'espèce en vue de sa régulation.

Notre région est fortement concernée par les sangliers. Ils seraient aujourd'hui quelque 90 000, et leur nombre ne cesserait d'augmenter si des moyens radicaux n'étaient pas mis en œuvre. Les statistiques fournies par l'Office national de la chasse mettent en évidence, à ce

Dans la Drôme et l'Ardèche, quelque 28 000 sangliers ont été prélevés au cours de la saison 98-99

propos, les départements de la Drôme et de l'Ardèche où environ 28 000 sangliers ont été prélevés au cours de la saison 98-99 (1), mais le Vaucluse, les Hautes-Alpes et l'Ain, notamment, affichent des tableaux de chasse importants (voir tableaux). M. Vinçon, responsable des études sur le sanglier à l'Office national de la chasse, estime qu'il s'agit d'un problème complexe : "L'équilibre est extrêmement délicat à trouver : d'une saison sur l'autre, il est possible que l'on soit amené à gérer la pénurie puis le trop-plein. Les causes sont diverses. Elles tiennent surtout dans les modifications du milieu naturel qui entraînent des bouleversements au niveau des espèces. Au cours de la saison 97-98, il n'y a pas eu de glands de chênes verts qui sont la nourriture traditionnelle des sangliers. D'où un déplacement de ces animaux vers d'autres sources d'alimentation et une destruction massive des cultures de tous ordres. La vérité est qu'il faut travailler secteur par secteur en te-

nant compte des évolutions climatiques pour mieux appréhender le comportement des sangliers, maintenir le développement sans qu'il devienne anarchique et organiser des battues quand la menace de proliférations se précise. Cela dit, on peut estimer que la saison 1999-2000 sera une année de régulation. Il y a eu moins de sangliers, mais le problème de l'équilibre reste entier si l'on n'est pas attentif. A cet égard, il faut reconnaître l'effort des fédérations pour déterminer régulièrement la population moyenne des sangliers et agir en conséquence".

Il n'empêche que les agriculteurs touchés de plein fouet, notamment dans l'Ain, par les compagnies de sangliers, cultivent le malaise si l'on ose dire. Les champs de maïs qui se sont singulièrement développés sont les plus concernés. "Les sangliers investissent un sillon et labourent tout le semis, nous précise cet agriculteur isérois. Ils prélèvent aussi les graines une à une et interdisent, par

voie de conséquence, un nouvel ensemencement qui aurait pour effet de provoquer un double rang. Bien sûr, nous sommes indem-

sés (quelque 15 millions de francs dans la région), mais les sommes allouées ne compensent par l'énergie déployée et la joie de la récolte. Par ailleurs, rien ne vient réparer le bouleversement des sols forestiers qui nuit à la régénération naturelle ou l'écorçage et l'effeuillage des arbres contrariés dans leur croissance".

En outre, les sangliers qui s'aventurent jusque dans les jardins et lotissements sont à l'origine d'un nombre croissant d'accidents de la circulation (un mort dans l'Ain il y a peu). La protection des cultures est évidemment le meilleur moyen de sauvegarde. Des milliers de kilomètres de clôtures électrifiées ont été installés dans les coins sensibles de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Ain, du Vaucluse et de l'Isère, mais le sanglier, animal malin et rusé, se déplace pour sa pitance dans des zones de quiétude non encore classées, et les dégâts surviennent. On ajoutera que les hivers cléments favorisent une meil-



La clémence de certains hivers favorise la survie des jeunes animaux. Et quand on sait qu'une laie a une portée de cinq à six marcassins par an...

Photo AGI

leure survie des jeunes animaux (une laie a une portée de cinq ou six marcassins par an), ce qui implique chaque année une nouvelle politique concernant le taux de reproduction. M. Loose, directeur de la CORA (Centre ornithologique Rhône-Alpes), est très sceptique quant à la résolution du problème : "Il faudrait traiter l'ensemble des facteurs, évoluer phase par phase, secteur par secteur, pour parvenir à une autorégulation de l'espèce. Evidenter au coup par coup dans un espace de temps donné ne résout pas le problème de fond, d'autant qu'il existe des dérives. On assiste encore à des liches clandestins qui permettent de repérer et de tirer plus facilement les sangliers. Le nourrissage artificiel constitue également trop souvent une hypocrisie. Officiellement, c'est pour dissuader les sangliers de saccager les cultures, mais la vérité c'est de fixer ces animaux sur un territoire de chasse. En fait, même si j'estime qu'il faut protéger la vie sauvage, je suis conscient des problèmes que la surpopulation des sangliers peut causer. Les battues peuvent être nécessaires, mais pas n'importe comment. Sur qui

doit-on tirer ? La solution, peut-être utopique, consisterait sans doute, après études approfondies, à réduire la nourriture ou à l'adapter à un nombre de sangliers que l'on estime raisonnable. La mécanique de régulation s'effectuerait ainsi naturellement. Ce phénomène a pu être constaté chez certains rapaces qui, au bout d'un certain temps, produisent seulement en fonction de la nourriture disponible."

En tout état de cause, le sanglier qui n'est ni une espèce protégée ni menacée doit être limité dans son taux de reproduction et, pour l'heure, en attendant que des solutions véritablement innovantes soient trouvées, seul "l'homme-prédateur" est susceptible de réguler l'espèce. C'est même une nécessité en période de surabondance car la surpopulation peut générer, outre les problèmes indiqués plus haut, une maladie parasitaire et endémique du type peste porcine, qui ne laisserait cette fois aucun survivant.

Jacques MURGUE ■

(1). Source ONC/FDC : Réseau de correspondants "cervidés-sangliers".